



Gosné, le 01 février 2021

Compte rendu Assemblée Générale extraordinaire du 28/01/2020 réalisée en visioconférence

Présents pour le bureau : Carole GILLET, Jean-Claude BALLUAIS, Jean-Gilles YVER, Yannick LE MENN, Yohann BELPRE, Laurent RICHEUX, Grégory QUETIER, Jean-Pierre MARCHAND, Morgan ROCHA, Christian CHOPPERIS, Aurélie YVER. **Excusés pour le bureau** : Georges DONNET, Mickaël AUBIN

Présents adhérents : Rémy GILLET, Anthony ROCHA, Joël BRECHAIRE, Patrick EVEN, Patrice BOUVIER, Philippe CARRE, François-Xavier CASABIANCA, Tristan GOUHOURY, Laurent MENDELOVICI, Valérie LEDUNOIS, Pascale QUIGNON, Jean-Pierre GAUTHIER, Olivier LE PAPE, Alain CARRON, LE GLOANEC Loëiz

Soit 26 personnes connectées.

1. Approbation de l'ordre du jour

Début de l'assemblée à 20h00

- Modification des articles 10 et 11 des statuts du club : ajout de la possibilité d'organiser l'assemblée générale à distance, et de recourir au vote électronique le cas échéant.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

2. Modification de l'article 10, assemblée générale ordinaire

Il est proposé d'ajouter une phrase à cet article autorisant si nécessaire l'organisation de l'AG par voie dématérialisée.

*"L'assemblée générale ordinaire réunit tous les membres à jour de leur cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du président ou du quart des membres la composant. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. **L'assemblée peut être organisée de manière dématérialisée. En cas de vote à bulletin secret, le recours à une plateforme de vote électronique est autorisée sous réserve qu'elle respecte l'anonymat. Concernant les délibérations, un logiciel de vote et sondage peut être utilisé.**"*

Un vote dématérialisé est ouvert du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2021 sur la plateforme BELENIOS, le dépouillement a été effectué le dimanche 31 janvier 2021. Le vote est effectué à bulletin secret. 49 bulletins sont acceptés.

Nombre de votes pour : 48

Nombre de votes contre : 1

Abstention : 0

Le quorum n'est pas atteint.

3. Modification de l'article 11, assemblée générale ordinaire

Il est proposé d'ajouter un mot concernant cet article : *"Les conditions de convocation **et d'organisation** sont identiques à l'assemblée générale ordinaire. L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution."*

Un vote dématérialisé est ouvert du lundi 25 janvier au samedi 30 janvier 2021 sur la plateforme BELENIOS, le dépouillement a été effectué le dimanche 31 janvier 2021. Le vote est effectué à bulletin secret. 49 bulletins sont acceptés.

Nombre de votes pour : 48

Nombre de votes contre : 1

Abstention : 0

Le quorum n'est pas atteint.

BELENIOS **RSSM statuts 2021**

Lingue : fr Appliquer
[\(Vous souhaitez aider à traduire ?\)](#)

Cette élection a été dépouillée.

- **Modification de l'article 10 des statuts du club : organisation d'une AG ordinaire dématérialisée**

pour	48
contre	1
abstention	0
- **Modification de l'article 11 des statuts du club : organisation d'une AG extraordinaire dématérialisée**

pour	48
contre	1
abstention	0

Nombre de bulletins acceptés : 49
Vous pouvez également télécharger le [résultat avec les preuves cryptographiques](#).

[Voir les bulletins acceptés](#)

Cette élection est administrée par RSSM.
La liste électorale comporte 289 électeur(s) et a pour empreinte wQH2hyeUnZrJK4g9pXdNHQddGj5V7Bd9mpHXKQs3Nyk.
Toutes les autorités de confiance suivantes (clés de vérification) sont nécessaires pour déchiffrer le résultat :
- server (TqPvGfOA7mZrYeSP8wJDRGXhwG+YifwGgDs8dN8)
Les codes de vote ont été générés et envoyés par server et ont pour empreinte
m9g5ZLDSW80GYUdrCicSgmnllRDa6NKFaxgU4Mo.
L'empreinte du résultat chiffré est P1w1tqEqqOkzrUyRzXi+y+6u5PQTyGQ39e4SYGh0a.

Empreinte de l'élection : rQ6n80Vv8nA8zK0g7Jj8gbxRfHjEQuZv6pXmFzrQI
Données d'audit : paramètres, autorités de déchiffrement, clés de vérification, bulletins
Propulsé par [Belenios 1.13](#) (1.13-25-gb8b6d39). [Obtenir le code source](#) [Politique de confidentialité](#) [Administrer cette élection](#)

Conformément aux statuts du RSSM, le nombre de votes n'ayant pas atteint le quorum une nouvelle assemblée extraordinaire sera organisée à compter du 15 février.

13. Questions diverses

Pas de question reçue avant l'assemblée

Fin de l'assemblée à 20h30.

Carole GILLET
Présidente RSSM



Aurélien YVER
Présidente adjointe RSSM

